



Assemblée générale

Distr. générale
17 septembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 25 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités opérationnelles de développement :
coopération Sud-Sud pour le développement**

Rôle de la coopération Sud-Sud et mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application des résolutions [71/244](#) et [71/318](#), en date du 21 décembre 2016 et du 28 août 2017, dans lesquelles l'Assemblée générale a décidé de convoquer, au plus haut niveau possible, une deuxième conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendrait à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019. La Conférence sera l'occasion de procéder à un examen des tendances d'évolution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, y compris les progrès accomplis par la communauté internationale, en particulier le système des Nations Unies, pour ce qui est d'appuyer et de promouvoir cette coopération, de trouver des possibilités nouvelles, de recenser les difficultés et de proposer des mesures pour les surmonter. Afin d'éclairer les débats lors de la Conférence, le Secrétaire général expose dans le présent rapport les mesures prises par les États Membres, les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour mettre en œuvre le Plan d'action de Buenos Aires depuis son adoption. En accord avec le thème principal de la Conférence, intitulé « Rôle de la coopération Sud-Sud et mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives », et les sous-thèmes, il passe également en revue les activités menées aux niveaux national, régional, interrégional et mondial. À la lumière des enseignements tirés de l'expérience au cours des 40 dernières années, il souligne les grandes priorités de la coopération Sud-Sud pour les années à venir.

* [A/73/150](#).



I. Introduction

1. Adopté en 1978 à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement (A/CONF.79/13/Rev.1, chap. I) offrait aux pays du Sud un cadre leur permettant de resserrer leur coopération pour parvenir à l'autonomie collective et, ainsi, atteindre leurs objectifs de développement tout en réduisant la pauvreté grâce à l'entraide et à la solidarité. Quarante ans plus tard, la coopération Sud-Sud a gagné en importance tant du point de vue de son ampleur et de sa portée que du nombre de ses acteurs, devenant ainsi une modalité majeure de la coopération internationale en faveur du développement durable.

2. En 2015, la communauté internationale a adopté l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui souligne le rôle éminent de la coopération Sud-Sud dans la réalisation de ses objectifs et de ses cibles. D'autres instruments majeurs, tels que le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), ont aussi donné un nouvel élan à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

3. La deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendra une quarantaine d'années après l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, sera pour la communauté internationale l'occasion d'examiner les tendances, d'évaluer les progrès accomplis dans la promotion du développement, de se pencher sur les enseignements tirés de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et de découvrir les nouveaux horizons que ces modalités de coopération ouvrent à la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

4. Les progrès notables accomplis par bon nombre de pays en développement expliquent le rôle croissant, dans la réalisation des objectifs de développement fixés au niveau international, de la coopération Sud-Sud, laquelle contribue aujourd'hui à transformer les normes et les principes de la coopération internationale.

5. C'est dans ce contexte que la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud se tiendra à Buenos Aires, du 20 au 22 mars 2019.

6. En prévision de la Conférence, permettez-moi de formuler les observations générales suivantes :

a) La coopération internationale s'est profondément transformée au cours des dernières décennies, la coopération Sud-Sud ayant pris de l'importance aux niveaux sous-régional, régional et interrégional ;

b) Les échanges commerciaux, les flux financiers, les capacités technologiques et la croissance économique dans les pays du Sud et le reste du monde ont bénéficié du renforcement des capacités productives des pays en développement et de la mise en œuvre par les pouvoirs publics de politiques efficaces dans les domaines économique, social, scientifique et technologique ;

c) En s'employant résolument à promouvoir les partenariats au moyen de l'apprentissage mutuel et de l'échange de connaissances, de données d'expérience et de pratiques exemplaires, les acteurs des pays du Sud montrent que la coopération Sud-Sud joue un rôle important dans le règlement de problèmes de développement persistants qui entravent la concrétisation des objectifs du Programme 2030 ;

d) L'évaluation des effets de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire sur le développement durable et la communication d'informations à ce sujet restent lacunaires. Par ailleurs, les mécanismes de communication de

l'information mis en place au niveau national reposent rarement sur les mêmes approches et méthodes et il est difficile d'établir des comparaisons entre les pays. Il importe donc d'uniformiser les différents mécanismes pour faciliter l'échange de connaissances et de données d'expérience et promouvoir les partenariats ;

e) Du fait du rôle grandissant et de la complexité accrue de la coopération Sud-Sud, il convient de mettre en place des dispositifs institutionnels stratégiques aux niveaux national, régional, interrégional et mondial. Ce point devrait être l'un des principaux sujets de réflexion de la Conférence.

II. Cadre conceptuel de la coopération Sud-Sud

7. La coopération Sud-Sud est un vaste cadre de collaboration entre les pays du Sud dans les domaines politique, économique, social, culturel, environnemental et technique. Elle est gérée par les pays en développement eux-mêmes, avec la participation active, entre autres, des gouvernements intéressés, d'acteurs des secteurs public et privé et du milieu universitaire ainsi que d'organisations non gouvernementales.

Contexte historique

8. L'engagement en faveur du développement collectif, la promotion de la liberté humaine, l'opposition au colonialisme et la création de conditions équitables propices à un développement socioéconomique harmonieux de tous les pays ont joué un rôle moteur dans la genèse et l'évolution de la coopération Sud-Sud. Depuis ses débuts, celle-ci se caractérise par des partenariats en nature et se fonde sur les besoins de développement communs et sur les perspectives et stratégies communes des pays concernés.

9. Autrefois consacrée principalement au renforcement des capacités, la coopération Sud-Sud s'enrichit aujourd'hui d'une multitude d'approches et se caractérise par des dynamiques et des perspectives régionales variées.

10. Lors de la Conférence Asie-Afrique, qui s'est tenue à Bandung (Indonésie) du 18 au 24 avril 1955, les dirigeants des pays du Sud ont appelé de leurs vœux une refonte structurelle de l'ordre économique mondial et exprimé leur souhait de nouer des partenariats visant à accroître leur pouvoir de négociation sur la scène internationale. Quelques années plus tard, en 1961, la création du Mouvement des pays non-alignés a insufflé un nouvel élan à la coopération entre pays en développement. Le lancement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 1964 a permis de poursuivre sur cette voie.

11. En 1964, le Groupe des 77 a été créé pour promouvoir les intérêts économiques des pays en développement et aider ceux-ci à accroître leur capacité de négociation collective, notamment grâce à la coopération Sud-Sud. Aujourd'hui composé de 134 pays membres, il constitue une tribune sans pareille qui facilite la coopération Sud-Sud.

12. Dans les années 60 et 70, l'ONU a pris plusieurs décisions relatives au développement des pays nouvellement indépendants afin de permettre à ceux-ci d'accéder à l'autonomie et à l'indépendance économique et d'intégrer davantage le Sud à l'économie mondiale. Toujours dans le sens d'une autonomie accrue, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en 1974, la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (voir résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale).

13. Le Plan d'action de Buenos Aires, que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution 33/134 du 19 décembre 1978, énonçait les principes fondamentaux des échanges et de la collaboration entre les pays, parmi lesquels le respect de la

souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et l'égalité des droits. Il fournit également aux pays en développement des orientations portant sur le renforcement de mécanismes novateurs visant à établir des cadres juridiques et institutionnels et sur les mécanismes de financement aux niveaux national, bilatéral, régional et multilatéral.

14. Il importe de noter que, dans les années 70, les pays en développement avaient déjà constaté l'existence de liens, dans les domaines du commerce et des investissements, entre les intérêts nationaux et les priorités collectives en matière de développement et voyaient dans la complémentarité des savoir-faire et des ressources de chaque pays un moyen concret d'approfondir ces liens. Le Plan d'action de Buenos Aires répondait à ce besoin en proposant la création d'une plateforme de coopération économique entre pays en développement et d'une autre consacrée à la coopération technique entre ces mêmes pays.

15. Dans leur Déclaration adoptée le 30 septembre 1994 (A/49/462, annexe), les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 ont invité l'Organisation des Nations Unies à envisager de convoquer une conférence internationale sur la coopération Sud-Sud.

16. Les participants au Sommet du Sud, qui s'est tenu à La Havane du 10 au 14 avril 2000, ont adopté la Déclaration du Sommet du Sud, dans laquelle les pays du Sud ont exprimé leur conviction que la coopération Sud-Sud permettait, en complément de la coopération Nord-Sud, d'optimiser leur aptitude à promouvoir le développement, notamment grâce à la mobilisation et à la mise en commun des ressources et des connaissances spécialisées existantes. Ils ont réaffirmé cette conviction dans la Déclaration de Doha adoptée à l'issue du deuxième Sommet du Sud, tenu à Doha du 12 au 16 juin 2005. À cette occasion, les pays du Sud ont appelé à une intensification de l'action menée pour approfondir et revitaliser la coopération Sud-Sud afin de mettre à profit la nouvelle configuration géographique des relations économiques internationales.

17. La première Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Nairobi du 1^{er} au 3 décembre 2009 à l'occasion du trentième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires, était axée sur le thème « Promotion de la coopération Sud-Sud pour le développement ».

18. Dans le Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (résolution 64/222 de l'Assemblée générale, annexe), les États Membres ont souligné que la coopération Sud-Sud était une manifestation de solidarité entre peuples et pays du Sud, qui contribuait à leur prospérité nationale, à leur autonomie nationale et collective et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Ce document soulignait également que la coopération Sud-Sud et le programme d'action afférent devaient être définis par les pays du Sud et continuer à être régis par les principes de souveraineté nationale, de l'appropriation et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de l'absence de conditions, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intérêt mutuel. Il prévoyait en outre une série de mesures destinées à revitaliser le système de développement des Nations Unies de manière à encourager et à promouvoir la coopération Sud-Sud.

Avantages comparatifs de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire

19. Pour nombre de ses acteurs, la coopération Sud-Sud présente, comme principal avantage par rapport aux autres types de coopération, celui de s'appuyer sur un socle de valeurs partagées et sur des situations de développement analogues pour répondre aux problèmes de développement des pays sur la base d'intérêts communs et d'une

compréhension mutuelle. Elle facilite l'établissement d'une relation horizontale entre des pays qui œuvrent ensemble comme partenaires, sur un pied d'égalité.

20. La coopération Sud-Sud est un processus participatif qui favorise la mise au point de solutions de développement pratiques par des pays aux caractéristiques culturelles et sociales similaires, témoigne d'intérêts politiques et stratégiques convergents et met à profit les capacités et les ressources disponibles à l'échelle locale.

21. La coopération Sud-Sud vient en complément des responsabilités et des capacités des pays donateurs, et n'a pas vocation à s'y substituer. Elle complète et accompagne les mesures prises au niveau national afin de résoudre les problèmes structurels de développement dans des domaines particuliers.

22. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, les pays du Sud prennent plus facilement en main les activités menées puisqu'ils connaissent, dans la plupart des cas, des situations similaires et des difficultés sociales analogues. Du fait de ces points communs, les pays du Sud sont enclins à coopérer dans le cadre d'échanges de connaissances et de technologies, de programmes communs de formation technique et d'activités collectives. Ainsi, la coopération Sud-Sud vise à promouvoir l'autonomie et l'indépendance nationales et collectives de ces pays tout en renforçant les liens politiques et les relations de coopération.

23. Les pays jouent un rôle majeur dans le cadre de la coopération Sud-Sud en ce qu'ils facilitent la collaboration dans de nombreux domaines, tels que le renforcement des institutions, la santé, l'égalité des sexes, les changements climatiques, la sécurité alimentaire, l'innovation scientifique et technologique, les infrastructures, le financement et l'investissement ou encore l'intégration régionale.

24. La coopération Sud-Sud favorise la mise en place de mécanismes de gouvernance et de prise de décision horizontales. Elle permet d'administrer et de mettre en œuvre des projets et des initiatives à la demande et avec souplesse, les attributions et les responsabilités partagées étant clairement définies.

25. La coopération Sud-Sud aide les pays en développement à participer plus activement à l'élaboration des politiques et à la prise de décision au niveau international, à l'appui de leurs efforts en faveur du développement durable.

26. Le rapport coût-efficacité de la coopération Sud-Sud est généralement meilleur que celui d'autres types de coopération. Ainsi, les pays en développement peuvent espérer obtenir de bons résultats en s'entraidant sans qu'il leur faille mobiliser trop de ressources.

27. Forte de ses avantages distinctifs, la coopération Sud-Sud donne, en faisant appel à d'autres sources de financement, un nouvel élan et un autre visage à la coopération entre pays en développement.

28. La coopération triangulaire présente, par rapport à d'autres types de coopération, plusieurs avantages tels que la possibilité de nouer des liens avec différents partenaires sans qu'il soit nécessaire de négocier des traités ou des accords complexes, le recours avantageux à des modalités et à des acteurs différents dans la coopération au service du développement et l'atténuation du problème que pose le manque de coordination entre les principaux types de coopération pour le développement.

29. Il convient de noter que la coopération triangulaire permet de rechercher des synergies et une complémentarité entre divers acteurs et aide les partenaires à mieux faire leurs activités conjointes.

30. La coopération triangulaire offre aux donateurs traditionnels et à d'autres partenaires la possibilité de se joindre à des initiatives de coopération Sud-Sud. Elle constitue également un moyen différent d'exploiter les ressources et de faire participer ces acteurs à des projets de renforcement des capacités techniques. Elle facilite donc le renforcement de la coopération Sud-Sud grâce à un appui financier et technique.

31. La coopération triangulaire permet à tous les pays de faciliter l'échange de connaissances et d'y participer en diffusant les leurs ou en bénéficiant de celles d'autres pays. Aussi ce type de partenariat peut-il contribuer à s'affranchir des clivages traditionnels entre les différents types de coopération¹.

32. La coopération triangulaire peut créer des possibilités de collaboration en aidant ses acteurs à accéder à un financement et à des connaissances qui autrement leur feraient défaut. Les partenaires du Sud acquièrent ainsi des compétences et de l'expérience et renforcent leurs capacités en tant que nouveaux prestataires de la coopération pour le développement. Tous les partenaires peuvent tirer des enseignements et des avantages de ce type de coopération.

III. Coopération Sud-Sud et Programme de développement durable à l'horizon 2030 : tendances, perspectives et défis

A. Tendances et perspectives de la coopération Sud-Sud

33. La coopération Sud-Sud s'étend et se diversifie à un rythme soutenu, malgré les vents contraires. Ces dernières années ont été marquées par l'arrivée de nouveaux acteurs, la mise en place d'accords de partenariats plus inclusifs et l'adoption de modalités innovantes de coopération en matière de développement. Ces changements viennent appuyer les activités de développement entreprises à tous les niveaux pour atteindre les objectifs de développement durable, notamment ceux consistant à combattre la pauvreté et la faim, à lutter contre les changements climatiques, à soutenir le développement des infrastructures et à faire progresser l'aide humanitaire.

34. Un nombre grandissant de partenaires du Sud se dotent de systèmes et de procédures qui les aideront à évaluer les résultats de leurs projets et de leurs programmes. Ensemble, les pays en développement prêtent une attention accrue à la qualité et à l'efficacité de leurs politiques de coopération en matière de développement, ainsi qu'à la contribution de celles-ci au développement durable (voir [E/2018/55](#), par. 35).

35. Malgré des progrès économiques substantiels, les pays du Sud se heurtent toujours à d'importantes difficultés économiques, sociales et environnementales. La coopération Sud-Sud réduit les disparités pour ce qui est de l'accès aux possibilités de développement et répond directement aux besoins locaux.

36. Les partenariats entre pays du Sud ne sont pas uniquement axés sur les flux financiers : ils portent également sur la coopération économique et sur les échanges de connaissances, de données d'expérience et de solutions de développement, sans lesquels le Sud ne saurait mener à bien le Programme 2030 ni les autres objectifs de développement fixés au niveau international. Les pays du Sud peuvent diffuser les solutions de développement qu'ils ont mises au point, de sorte que chacun en profite et que nul ne soit laissé pour compte.

¹ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Dissiper les mythes de la coopération triangulaire – Données issues de l'enquête 2015 menée par l'OCDE sur la coopération triangulaire* (Paris, 2016).

37. Dans le nouvel ordre mondial, la coopération Sud-Sud aide les partenaires à engranger des données d'expérience sur les projets de coopération dans lesquels tous les participants jouent un rôle actif et vise à créer les capacités nécessaires pour garantir que les projets auront des effets pérennes sur le développement durable.

38. Un nouveau domaine particulièrement important de la coopération Sud-Sud est lié à l'utilisation des nouvelles technologies aux fins du développement durable et à la nécessité pour les pays en développement d'analyser les effets de ces technologies, d'atténuer les risques qui y sont associés et de réduire les coûts d'ajustement qu'elles entraînent. Les pays en développement peuvent s'employer à renforcer leurs capacités et à faire connaître les possibilités d'action et les pratiques optimales afin de tirer les enseignements de l'expérience des uns et des autres concernant l'utilisation des nouvelles technologies, compte étant tenu de la situation de chaque pays et à des fins d'appropriation nationale, et œuvrer ensemble à la diffusion des technologies existantes.

39. Le renforcement des capacités et la collaboration dans le cadre de partenariats public-privé en faveur des 17 objectifs de développement durable constituent un autre volet important de la coopération Sud-Sud. Les pays du Sud peuvent échanger leurs données d'expérience et leurs meilleures pratiques concernant les politiques et les cadres réglementaires relatifs à ces partenariats, notamment en ce qui concerne la législation, les modèles d'évaluation des risques et la gestion des marchés.

40. La communauté internationale est de plus en plus consciente de l'importance que revêt la coopération Sud-Sud pour la réalisation des objectifs et des cibles du Programme 2030 ainsi que d'autres objectifs arrêtés au niveau international.

41. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les États Membres se sont félicités de ce que la coopération Sud-Sud contribuait davantage à l'élimination de la pauvreté et au développement durable et ont encouragé les pays en développement à accentuer volontairement leurs efforts visant à renforcer cette coopération et à continuer d'améliorer son efficacité sur le plan du développement conformément aux dispositions du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. En adoptant le document final de Nairobi, les États Membres se sont également engagés à renforcer la coopération triangulaire comme moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement.

42. Dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (résolution [69/283](#) de l'Assemblée générale, annexe II), les États Membres ont demandé que l'on continue de renforcer la coopération Sud-Sud en tant que cadre propice aux partenariats, lesquels ont un rôle important à jouer en ce sens qu'ils étayent les capacités nationales en matière de gestion des risques de catastrophe et qu'ils améliorent le bien-être social, sanitaire et économique de l'individu, de la société et des pays.

43. À la sixième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement (voir [E/2018/73](#)), les participants ont invité les pays et les acteurs du Sud à faire davantage part de leurs expériences dans le domaine de la coopération au service du développement et des enseignements qui en découlaient, et ceux du Nord à prendre davantage en considération l'expérience et le savoir-faire des pays du Sud et à en tirer des enseignements.

44. D'après une enquête menée en 2017 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays de programme, le pourcentage de pays en développement qui contribuent à la coopération en matière de développement est passé de 63 à 74 % entre 2015 et 2017. En 2017, 84 % des pays qui contribuaient à la

coopération Sud-Sud ont indiqué avoir échangé des informations dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Cette tendance montre que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire subissent des changements considérables, qui concernent non seulement le champ d'application de la coopération en matière de développement, mais également la diversité de ses acteurs. De la même manière, l'enquête a montré une augmentation notable du nombre de pays en développement qui indiquaient que l'Organisation des Nations Unies leur avait apporté un appui en matière de coopération Sud-Sud ou de coopération triangulaire, le pourcentage de ces pays étant passé de 54 % en 2015 à 84 % en 2017 (voir *ibid.*, par. 39).

B. Difficultés de la coopération Sud-Sud et renforcement du cadre institutionnel la régissant

Renforcement des capacités institutionnelles dans le cadre de la coopération Sud-Sud

45. La coopération Sud-Sud est un vecteur important de l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable. Les décideurs et les spécialistes du développement international mettent en place des mécanismes institutionnels et des instruments de facilitation aux niveaux national et régional, notamment des fonds pour la coopération Sud-Sud et des manuels et directives relatifs à la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

46. Certains pays du Sud ont mis en place, au niveau national, des mécanismes et des institutions chargés de coordonner et de mettre en œuvre des programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et commencé à rendre compte de leur expérience. Toutefois, d'autres pays demeurent aux prises avec des difficultés institutionnelles qui les empêchent de coordonner efficacement les activités qu'ils mènent au niveau national dans le cadre de partenariats Sud-Sud et de partenariats triangulaires.

47. Depuis quelques années, la coopération Sud-Sud occupe, en raison de l'établissement de règles formelles et de normes informelles et de la création d'organismes spécialisés, une place croissante dans l'élaboration des politiques au niveau des pays. De plus en plus de pays se sont dotés d'organismes spécialement chargés de la coopération Sud-Sud ou ont renforcé les moyens que leurs organismes de coopération internationale consacrent à la question. Plusieurs pays ont fait de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire une partie intégrante de leur politique étrangère, et des États Membres ont établi des mécanismes institutionnels intégrés à leur ministère des affaires étrangères ou distincts de celui-ci. Ces dernières années, les États Membres ont fait des efforts systématiques pour se doter de structures institutionnelles de coordination, de mise en œuvre et de suivi concernant les objectifs de développement durable. Souvent, ces structures permettent également de coordonner la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (voir [A/72/297](#)).

48. La création, dans les pays du Sud, d'organismes de coopération pour le développement est un phénomène relativement récent. Ceux-ci diffèrent par leurs mandats et leurs attributions : si certains ont un vaste mandat qui les autorise à élaborer et à orienter la politique étrangère et l'action diplomatique, d'autres sont seulement chargés de l'exécution de projets. Par ailleurs, ces organismes se distinguent largement les uns des autres par leur degré de participation aux mécanismes d'intégration régionale, leur rôle dans les structures multilatérales et leur coopération avec des organismes intergouvernementaux tels que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions.

49. Certains États Membres ont accompli, sur le plan institutionnel, des progrès qu'il s'agisse de l'affectation de ressources financières, de l'élaboration de politiques et de cadres réglementaires, du recours à du personnel spécialisé ou d'innovations administratives et méthodologiques (ibid.).

50. Outre que certains organismes nationaux de coopération pour le développement axent de plus en plus leurs activités sur l'étude et l'évaluation des résultats, les méthodes adoptées ont également évolué : plutôt qu'une évaluation purement technique, on tend à privilégier une évaluation qui tient compte d'aspects plus larges du développement et de la durabilité ainsi que du degré de prise en main collective de la coopération, entre autres.

51. Pour faire jouer l'effet accélérateur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire sur la réalisation des objectifs de développement durable, il faut continuer de renforcer les mécanismes et les capacités de coordination institutionnelle afin que les pays en développement puissent mettre en place les outils dont ils ont besoin pour proposer leur coopération ou bénéficier de celle d'autres pays, coordonner divers projets et programmes, réduire les coûts de transaction, éviter la fragmentation et veiller à ce que le développement soit axé sur la demande.

52. Parmi les principales activités entreprises pour renforcer les capacités de tous ceux qui œuvrent à la coopération technique dans les pays à revenu intermédiaire et les pays les moins avancés, on peut citer le projet de développement des capacités en matière de gestion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, mis en œuvre entre 2012 et 2016 par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, l'Agence brésilienne de coopération et l'Agence japonaise de coopération internationale². Au total, 55 pays ont pris part aux cours dispensés dans le cadre du projet. Cette initiative a permis d'améliorer le dialogue et la collaboration entre les acteurs de la coopération Sud-Sud et conduit au lancement de nouveaux projets de coopération Sud-Sud. Elle a en outre amélioré la collaboration et les dispositifs institutionnels au niveau national et fait prendre conscience de l'importance que revêtaient les mécanismes nationaux pour la coordination de la coopération Sud-Sud.

53. Concernant le système des Nations Unies, l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 3251 (XXIX) du 4 décembre 1974, la création d'un service spécial dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de promouvoir la coopération technique entre pays en voie de développement. À la suite de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a été renforcé afin qu'il s'acquitte de son mandat principal, tel qu'énoncé dans le Plan. Considérant qu'il importait de permettre au Groupe spécial de faciliter avec davantage de souplesse, d'efficacité et d'efficience la coopération Sud-Sud en tant que moyen de soutenir les activités de développement des pays en développement et aussi d'accroître la participation de ceux-ci à l'économie mondiale, le Groupe spécial est devenu le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, en application de la décision 17/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud (voir A/67/39, chap. I). Le PNUD continue d'héberger le Bureau.

54. Les États Membres sont conscients que le Bureau joue un rôle majeur dans la coordination, la promotion et l'intégration de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire aux niveaux régional et mondial, ainsi que dans le système des Nations Unies. À cet égard, ils préconisent de le renforcer de sorte qu'il puisse répondre efficacement aux besoins exprimés par les pays en développement en ce qui

² Dans le rapport d'évaluation du projet, il a été noté qu'il s'agissait de la première initiative mondiale de renforcement des capacités en matière de gestion de la coopération Sud-Sud et que les activités menées dans le cadre du projet avaient permis de veiller à ce que celui-ci soit axé sur la demande et réponde aux besoins de gestion des pays en développement.

concerne la réalisation des objectifs de développement durable et mieux exercer ses fonctions de coordonnateur et de facilitateur à l'échelle du système (voir [A/67/39](#) et [SSC/18/3](#)).

55. Ces dernières années, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud s'est attaché à renforcer les capacités des États Membres et d'autres partenaires pour les aider à intensifier et à élargir leurs efforts en matière de coopération Sud-Sud. Il a déjà conclu des accords de partenariat avec des entités nationales de 12 États Membres, 23 entités des Nations Unies et organisations intergouvernementales et 12 organisations de la société civile, fondations et établissements universitaires.

56. Selon une enquête interinstitutions menée par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, l'absence de stratégie à l'échelle du système des Nations Unies est l'un des principaux facteurs qui empêchent les entités des Nations Unies de prêter un appui optimal à la coopération Sud-Sud aux niveaux politique et opérationnel. Aussi, le Bureau et d'autres entités des Nations Unies définissent actuellement, ainsi que je le leur ai demandé (voir [A/72/297](#)), une stratégie de coopération Sud-Sud afin de rationaliser les activités du système des Nations Unies dans ce domaine. Les coordonnateurs résidents, le Bureau, les fonds et programmes et les services spécialisés dans la coopération Sud-Sud seront ainsi mieux à même de coopérer étroitement en vue de mobiliser les moyens disponibles pour répondre à la demande en matière de coopération Sud-Sud et faciliter les partenariats de coopération Sud-Sud et triangulaire.

Diffusion de l'information concernant l'efficacité de la coopération Sud-Sud

57. La coopération Sud-Sud s'accroît et se transforme et il est devenu nécessaire d'en améliorer la coordination et la cohérence et de renforcer la communication d'informations à ce sujet. Malgré la multiplication des projets et initiatives de coopération Sud-Sud, les informations sur leur envergure, leurs effets et leur portée réelles et sur les enseignements qui en découlent demeurent limitées.

58. Étant donné que l'accent est mis sur les modalités non financières et que les définitions et catégories utilisées dans les rapports ne sont guère comparables, il demeure difficile de faire des estimations concernant la coopération Sud-Sud. Par exemple, les pratiques nationales diffèrent en ce qui concerne les informations relatives aux coûts directs et indirects des projets, tout comme les méthodes de calcul de l'élément de libéralité des prêts officiels. Les estimations relatives à la coopération en matière de développement établies par des établissements universitaires ou des organisations internationales ne concordent pas toujours avec celles émanant de sources officielles. En outre, les modalités de coopération non financières telles que le renforcement des capacités, le développement et le transfert de technologies, l'action commune visant à obtenir un changement d'orientation, et les partenariats, qui tiennent une place importante dans la coopération Sud-Sud, ne sont pas aisément quantifiables.

59. Il sera nécessaire d'élaborer des méthodes et des instruments de mesure quantitatifs et qualitatifs de la coopération Sud-Sud afin de donner à celle-ci un caractère plus systématique et plus formel.

60. Les pays en développement ont commencé à redéfinir les méthodes de coopération pour le développement et à établir des normes en la matière. Les pays du Sud continuent de souligner qu'il est primordial de mettre l'accent sur l'analyse de l'efficacité et des résultats de la coopération. Les dirigeants de nombreux pays émergents continuent de comparer les coûts et les avantages d'une uniformisation de la coopération pour le développement entre les pays du Sud, à laquelle beaucoup préfèrent la flexibilité et la diversité des approches.

61. Au niveau mondial, les entités des Nations Unies et différentes organisations internationales ont considérablement enrichi les informations disponibles sur la coopération entre pays du Sud. Organe subsidiaire de l'Assemblée générale, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud fournit des informations détaillées sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires dans le cadre du rapport de l'Administrateur du PNUD que le Comité examine à sa session biennale. Le rapport annuel du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud donne de précieux renseignements sur la contribution de cette coopération au développement durable. Le rapport biennal du Secrétaire général sur l'évolution et les progrès de la coopération internationale au service du développement, soumis pour examen au Forum pour la coopération en matière de développement, renferme également des informations sur la coopération Sud-Sud.

62. Des activités ont également lieu au niveau régional pour faire progresser la collaboration entre les pays du Sud. À titre d'exemple, le Programme ibéro-américain de renforcement de la coopération Sud-Sud vise l'amélioration des méthodes de gestion des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire en Amérique latine. En outre, l'édition 2017 du rapport sur la coopération Sud-Sud en Ibéro-Amérique, qui dresse un panorama complet des activités de coopération Sud-Sud en Amérique latine, souligne qu'il importe, pour déterminer la situation d'un pays en matière de coopération pour le développement, d'utiliser un système de mesure qui prenne en compte d'autres critères que le seul revenu. Encouragés par les retombées positives de la publication du rapport susmentionné, plusieurs pays africains ont noué, en avril 2018, des partenariats avec l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Centre de services régional pour l'Afrique en vue de piloter un projet de diffusion d'informations sur la coopération Sud-Sud en Afrique, notamment dans sa dimension technique.

63. De même, un consortium de partenaires, parmi lesquels le Canada, le Japon, le Mexique, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, la Banque islamique de développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques, dirige un projet sur la coopération triangulaire dans le cadre de l'initiative de partenariat mondial pour une coopération triangulaire efficace. Ce projet, qui s'articule autour des trois axes de travail que sont la promotion, l'analyse et les opérations, vise à analyser et à systématiser les expériences et les meilleures pratiques, à élaborer un ensemble de principes et à renforcer les cadres de la coopération triangulaire qui garantissent une prise en main et une appropriation nationales et le caractère inclusif des partenariats pour le développement durable.

64. Du fait de l'évolution de la situation politique et économique mondiale et du rôle croissant que jouent les prestataires des pays du Sud dans la coopération pour le développement, il importe de mettre en place un cadre harmonisé régissant la communication d'informations sur l'efficacité de la coopération Sud-Sud au service du développement et les évaluations consacrées à la question. Il convient donc de regrouper efficacement, selon une stratégie commune et coordonnée, les divers instruments et stratégies auxquels recourent les pays du Sud, et de renforcer les capacités institutionnelles et les mécanismes de coopération.

C. Mise en commun des données d'expérience, des pratiques optimales et des exemples de réussite

65. Les pays du Sud qui suivent des trajectoires de développement similaires se communiquent des solutions novatrices, d'un bon rapport coûts-avantages et aisément adaptables. La mise en commun des connaissances et la transmission horizontale du

savoir sont devenus des principes cardinaux de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, dont ils constituent l'un des volets les plus dynamiques.

66. L'échange entre pays de données d'expérience relatives au développement, dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire, accélère l'adoption et l'adaptation des solutions de développement que prônent les pays du Sud. Il existe des preuves tangibles que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire constituent, pour les pays, des leviers de progression rapide dans la réalisation de l'ensemble des 17 objectifs de développement durable. Il est possible d'accroître l'efficacité de cette coopération pour le développement en facilitant la mise en place de plateformes efficaces de diffusion des connaissances qui favorisent l'apprentissage réciproque, comme la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

67. Les États Membres, les partenaires de développement et d'autres parties prenantes sont de plus en plus désireux de recueillir des données sur les pratiques optimales en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et de faire connaître les solutions de développement mises en avant par les pays du Sud.

68. Parmi les diverses initiatives prises par les États Membres aux fins de la diffusion des bonnes pratiques, on peut citer la création de centres Sud-Sud et de centres d'excellence, l'élaboration d'un recueil de pratiques exemplaires et de données d'expérience destiné à favoriser l'apprentissage réciproque ou encore la mise au point de « catalogues des capacités » qui rassemblent des informations sur les pratiques optimales conformes aux objectifs de développement durable.

69. Des initiatives ont également été prises à l'échelle régionale et au niveau mondial en vue de promouvoir la mise en commun des connaissances, l'échange de données relatives aux solutions ayant donné de bons résultats et la diffusion des meilleures pratiques en matière d'adaptation et d'exécution du Programme 2030 dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Des centres d'excellence et des fonds d'affectation spéciale de plus en plus nombreux sont créés pour stimuler la coopération Sud-Sud entre les pays en plein décollage économique et d'autres pays en développement, ce qui illustre le rôle des économies dynamiques du Sud dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'heure où ces pays, suivant les principes de la solidarité Sud-Sud, assument plus de responsabilités sur la scène mondiale.

Rôle du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud dans la mise en commun des connaissances

70. Le système des Nations Unies joue un rôle important en ce qu'il facilite la mise en commun des connaissances. Les États membres estiment qu'il devrait mettre le savoir-faire qu'il a acquis en matière de coordination au service de la diffusion à grande échelle des pratiques exemplaires, des enseignements tirés et d'autres informations importantes fondées sur l'expérience relatives à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

71. Il est à noter qu'à l'heure actuelle, la plupart des échanges de connaissances se font au niveau bilatéral. Cette méthode étant de portée limitée, les États Membres incitent vivement le système des Nations Unies à aider les organisations régionales et infrarégionales à mettre en place des pôles chargés de diffuser l'information.

72. Il est entendu qu'il existe déjà d'innombrables connaissances sur la coopération Sud-Sud et que les États Membres, les entités des Nations Unies, les groupes de réflexion et d'autres organismes ont besoin de moyens et d'infrastructures pour collaborer. Dans cet esprit, l'utilisation de plateformes en ligne peut faciliter l'échange de connaissances et de données d'expérience. Les portails en ligne

constituent des plateformes de communication aisément accessibles, qui garantissent que toutes les informations pertinentes sont numérisées et archivées de façon sécurisée pour un usage futur.

73. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud propose ainsi aux entités des Nations Unies et aux États Membres de collaborer par l'intermédiaire de son portail Web novateur³. Cet outil présente les activités de nombreux partenaires en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, dans leurs domaines d'intervention respectifs. Il met en relation les organismes et les gouvernements, de sorte qu'ils puissent mettre en commun des connaissances, trouver des experts et lancer des activités de sensibilisation et de promotion sur des questions d'importance fondamentale pour les pays du Sud.

74. La base de données des solutions Sud-Sud ne cesse d'être élargie grâce à la collaboration interinstitutionnelle⁴. En outre, l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, qui se tient chaque année, est l'occasion pour les États Membres, les entités des Nations Unies, le secteur privé, les organisations de la société civile et tous les autres partenaires de présenter des solutions de développement qui sont appliquées dans le Sud, de mettre en commun des connaissances et des enseignements, de tisser des relations, de collaborer et d'étudier des possibilités de partenariat.

75. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud met également au point une plateforme mondiale pour la diffusion des connaissances et la mise en place de partenariats, de façon à aider plus systématiquement et plus efficacement les pays en développement à se mettre en rapport et à collaborer avec des partenaires potentiels. La plateforme systématisera la mise en commun des connaissances et fournira des solutions pragmatiques, renforcera les capacités et favorisera de précieux partenariats.

76. La série de publications *Sud-Sud en action* constitue pour les partenaires du Bureau, y compris les entités des Nations Unies, les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile, un véhicule pour la diffusion des pratiques exemplaires que leurs initiatives en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ont permis de dégager. Lancée en 2016, cette série de rapports phares contribue à la constitution d'une banque de savoir sur les initiatives Sud-Sud qui ont donné de bons résultats. Douze numéros ont été publiés entre 2016 et 2018 et d'autres sont en cours d'élaboration.

77. En collaboration avec les États Membres, les entités des Nations Unies et les partenaires de développement, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a recensé les enseignements tirés de l'expérience dans un document intitulé « Good Practices in South-South and Triangular Cooperation for Sustainable Development »⁵ (bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire pour le développement durable). Ce recueil, qui sera régulièrement actualisé en ligne, décrit les pratiques exemplaires des pays du Sud qui ont trait à la réalisation des objectifs de développement durable. Il présente, aux niveaux national, infrarégional, régional et mondial, les solutions apportées à des problèmes cruciaux auxquels les pays en développement font face dans le cadre de l'élimination de la pauvreté, de la réduction des inégalités, de l'appui à la lutte contre les changements climatiques et de l'instauration de sociétés pacifiques et unies. La priorité a été accordée à des

³ Disponible à l'adresse suivante : www.unsouthsouth.org/?lang=fr.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : www.unsouthsouth.org/ressources/base-de-donnees-des-solutions-sud-sud/?lang=fr.

⁵ Disponible à l'adresse suivante : www.unsouthsouth.org/bibliotheque/publications/bonnes-pratiques-en-matiere-de-cooperation-sud-sud-et-triangulaire-pour-le-developpement-durable/?lang=fr.

initiatives novatrices qui illustrent les principes fondamentaux d'une coopération Sud-Sud et d'une coopération triangulaire efficaces, notamment à celles qui font participer et aident un grand nombre de personnes dans deux ou plusieurs pays du Sud, qui sont axées sur des problèmes de développement transnationaux, qui offrent des solutions ayant été mises à l'essai et appliquées à plus grande échelle, et qui produisent des résultats concrets favorisant la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Les informations regroupées dans le premier volume visent à aider les pays en développement qui souhaitent transposer à plus grande échelle leurs initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et en particulier élargir la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes. Le premier volume présente 61 pratiques exemplaires. Le deuxième approfondira et mettra à jour les informations concernant les pratiques exemplaires et les enseignements qui ont été répertoriés dans le premier.

D. Renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Coopération Sud-Sud dans les domaines du commerce, du financement et des investissements

78. La réalisation du Programme 2030 et le renforcement des moyens de mise en œuvre passent par diverses formes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, y compris dans les domaines de la technique, du commerce, de l'investissement, du financement et des infrastructures. Afin d'obtenir des résultats à effet catalyseur et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, il faut également nouer des partenariats avec diverses parties prenantes – secteur privé, organisations de la société civile, organisations philanthropiques, milieux universitaires ou groupes de réflexion – et s'attacher la participation de celles-ci. Il conviendra de recourir à toute une palette de mécanismes aux niveaux national, régional et mondial, ainsi qu'à des instruments novateurs. Ces dernières années, la portée de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire a évolué bien au-delà de la coopération technique et de l'échange de connaissances et couvre désormais le commerce, les investissements, les infrastructures et la connectivité.

79. Les échanges commerciaux entre les pays du Sud sont en plein essor. Le commerce Sud-Sud de marchandises est estimé à quelque 5 000 milliards de dollars depuis 2013. Plus de 75 % des échanges Sud-Sud sont à destination de pays d'Asie ou proviennent de ces pays, ce qui dénote un degré d'intégration mondiale dans la région qui diverge de celui des autres régions⁶.

80. Les flux d'investissement étrangers directs (IED) entre pays en développement du Sud sont également accrus. Les investissements étrangers directs restent la principale source de financement extérieur pour les pays en développement et représentent 39 % du total des financements à destination des pays en développement en tant que groupe. Les flux d'IED à destination des pays développés ont diminué d'un tiers, passant à 712 milliards de dollars, alors que ceux à destination des pays en développement – 671 milliards de dollars – sont restés proches de leur niveau de 2016. La part des IED dans les pays qui sont membres du Groupe des Vingt a augmenté, passant de 57 % en 2016 à 58 % en 2017, ce qui correspond à 78 % du produit intérieur brut mondial. Les flux d'IED à destination du Brésil, de la Chine, de l'Inde et de l'Indonésie ont augmenté, passant respectivement de 58 à 63 milliards de

⁶ CNUCED, *Key Statistics and Trends in International Trade 2014* (Genève, 2015).

dollars, de 134 à 136 milliards de dollars, de 40 à 44 milliards de dollars, et de 4 à 23 milliards de dollars⁷.

81. Parmi les exemples clés, on peut citer l'initiative chinoise « Une Ceinture et une Route », l'Alliance internationale pour l'énergie solaire, dirigée par l'Inde, et les lignes de crédit à des conditions favorables que cette dernière a ouvertes pour des pays d'Afrique. L'Inde a approuvé des crédits à des conditions favorables avoisinant les 28 milliards de dollars (dont environ 10 milliards de dollars pour une quarantaine de partenaires africains), en mettant un accent particulier sur les partenariats avec les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

82. On assiste aussi à l'apparition d'institutions multilatérales qui se consacrent à la coopération Sud-Sud et notamment au financement des activités qui en découlent, telles que la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, récemment créée, et la Nouvelle Banque de développement. Toutes deux sont d'importantes facilitatrices de la coopération Sud-Sud et font de la durabilité et de la croissance partagée une priorité de leur programme. Selon les prévisions, la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures devrait octroyer des prêts d'un montant total compris entre 10 et 15 milliards de dollars par an au cours des 15 prochaines années. Ces investissements seront axés sur le développement des infrastructures et d'autres secteurs de production en Asie. Quant à la Nouvelle Banque de développement, elle devrait être en mesure de prêter en moyenne 3,4 milliards de dollars d'ici à 2020 et près de 9 milliards de dollars d'ici à 2034. Ses cinq premiers projets seront consacrés aux sources d'énergie renouvelables.

83. La Banque islamique de développement a mis en place un mécanisme dénommé « Reverse Linkage » afin de maximiser les avantages tirés de la coopération Sud-Sud et de répondre comme il se doit aux nouvelles demandes de ses pays membres. Dans le cadre de ce mécanisme de coopération Sud-Sud, les pays membres sont les principaux fournisseurs de connaissances, de technologies et de ressources et ont pour objectif de renforcer leurs capacités et de concevoir des solutions pour se développer de manière autonome, selon des modalités qui sont mutuellement bénéfiques, axées sur les résultats et fondées sur un programme⁸.

84. La Société andine de développement est un partenaire clef en matière de développement durable dans ses pays actionnaires, en particulier pour le financement d'infrastructures et de projets qui favorisent l'intégration entre pays de la région. Trois villes de la région andine participent au projet Cities Footprint, élaboré en partenariat avec la Société andine de développement, qui aide les collectivités locales à déterminer les mesures à prendre et à concevoir et mettre en œuvre des plans de développement qui sont axés sur les changements climatiques, plus précisément sur les mesures d'atténuation et d'adaptation.

85. Les acteurs de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire se sont multipliés et comptent désormais des entités infranationales, telles que les autorités municipales et provinciales, et des acteurs non étatiques, comme des organisations de la société civile, des entreprises du secteur privé, des groupes de volontaires, ainsi que des établissements universitaires et des instituts de recherche. Les acteurs non étatiques jouent un rôle majeur dans la coopération au service du développement, qui peut grandement contribuer à amplifier la réalisation du Programme 2030 grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Dans de nombreux pays, les stratégies nationales de coopération Sud-Sud s'inscrivent dans des plans nationaux de développement et ont évolué au moyen de partenariats ouverts avec le secteur privé,

⁷ CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2018* (Genève, 2018).

⁸ Voir <http://isdb-indonesia.org/product-and-service/reverse-linkage-south-south-cooperation/>.

la société civile et les milieux universitaires. Ces stratégies offrent des possibilités d'investissement capitales pour le développement durable.

86. Le secteur privé dispose des moyens financiers, des ressources humaines, des moyens technologiques et des capacités d'innovation nécessaires pour trouver des solutions à des problèmes mondiaux et créer des débouchés économiques durables et profitant à tous. Il a participé à la conception de projets d'infrastructures physiques financés par des pays du Sud. Certains pays ont noué des alliances stratégiques avec le secteur privé afin d'accroître la compétitivité des petites et moyennes entreprises et de systématiser les pratiques exemplaires en matière de viabilité environnementale.

Coopération Sud-Sud : une perspective régionale

87. La coopération Sud-Sud est un moyen important de renforcer la coopération régionale entre pays en développement. Les initiatives régionales et interrégionales entre ces pays constituent également des éléments essentiels pour la promotion de la coopération au service du développement durable dans toutes les régions.

88. Dans la Déclaration de Bali sur la coopération économique régionale et sous-régionale entre pays en développement, les pays du Sud ont souligné le rôle crucial que joue la coopération économique et technique aux échelons régional et infrarégional lorsqu'il s'agit d'améliorer le bien-être et le niveau de vie des populations des pays en développement, contribuant ainsi aux mesures prises par la communauté internationale pour éliminer la pauvreté.

89. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes compte plusieurs organes spécialisés de coopération internationale axés sur des mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale. Parmi ces mécanismes et organes figurent le groupe de travail sur la coopération internationale de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), le groupe des autorités de haut niveau chargées de la coopération Sud-Sud pour l'Union des nations de l'Amérique du Sud, le groupe de coopération internationale du Marché commun du Sud (MERCOSUR), le groupe de travail sur la coopération de l'Alliance du Pacifique, le groupe chargé de la coopération internationale spécialisée de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement, le Projet d'intégration et de développement mésoaméricain, le Comité de coopération Sud-Sud de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et les réunions des responsables de la coopération de la Conférence ibéro-américaine. La CELAC, qui facilite le dialogue des 33 pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et les aide à conclure des accords politiques, élabore, avec l'appui de la CEPALC, une politique de coopération régionale qui définit les priorités des projets de développement relevant de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Cette politique permettra de cerner les domaines de coopération et les activités propices à la promotion des programmes de coopération régionale, infrarégionale, bilatérale et triangulaire qui aideront à réduire les asymétries entre pays en développement, tout en approfondissant le dialogue politique sur l'action à mener en coopération pour atteindre les objectifs du Programme 2030.

90. Le CEPALC a fourni des services de coopération technique à des organisations régionales et infrarégionales afin qu'elles intensifient leurs efforts d'intégration et qu'elles contribuent à accroître le commerce intrarégional entre les membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud et entre les membres de la Communauté andine. Un exemple novateur de coopération interrégionale Sud-Sud est le fonds d'affectation spéciale créé conjointement par la CEPALC et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) afin d'appuyer des projets qui favorisent la coopération interrégionale entre des acteurs d'Asie et d'Amérique latine dans les domaines suivants : promotion du commerce et des investissements ;

sciences, technologies et innovation ; infrastructures et transports ; politiques des pouvoirs publics et partenariats public-privé pour une croissance durable ; politiques des pouvoirs publics visant à réduire les inégalités et à accroître la cohésion sociale.

91. Ces 10 dernières années, les pays d'Amérique latine ont participé à la mise en œuvre de 159 initiatives de coopération triangulaire et de 1 475 initiatives de coopération Sud-Sud : 101 ont été conçues au niveau régional en 2015 et au moins 378 projets associaient d'autres régions du monde⁹.

92. Depuis le lancement du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, la coopération Sud-Sud s'est répandue et systématisée en Afrique.

93. L'Union africaine a mis sur pied un certain nombre d'institutions techniques panafricaines, conformément aux recommandations relatives à la mise en commun des ressources pour l'autonomie collective formulées dans le Plan d'action de Buenos Aires.

94. Au cours de la même période, plusieurs communautés économiques régionales ont vu le jour en Afrique, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui prônent toutes une intégration progressive afin de favoriser le développement économique dans les différentes sous-régions.

95. L'établissement de l'Organisation mondiale du commerce, l'accession au rang de marchés émergents d'un certain nombre de pays en développement, tels que la Brésil, la Chine et l'Inde, et la création de l'Union africaine ont donné un nouvel élan à la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires en Afrique. Certains aspects du Plan d'action qui étaient auparavant négligés, comme la coopération économique entre pays en développement, ont gagné en visibilité.

96. En Afrique, de nombreux pays ont fait leur la coopération économique entre pays en développement, deuxième pilier de la coopération Sud-Sud, ce qui a entraîné une augmentation des flux d'investissements entre pays d'Afrique. Les investissements intra-africains proviennent essentiellement du secteur privé et, dans certains cas, d'entités paraétatiques. Certains pays ont aussi conjugué la coopération économique et la coopération technique entre pays en développement en se tournant vers leurs organismes de développement, les fonds de développement et les investissements privés. L'Afrique du Sud a ainsi eu recours à son Fonds pour la renaissance africaine et la coopération internationale pour financer des activités de coopération technique à l'appui des opérations de paix et de sécurité au Burundi et en République démocratique du Congo, de la conservation du patrimoine culturel au Mali, de l'exécution de projets de développement en Guinée et en République centrafricaine et de la réalisation de projets de renforcement des capacités et des institutions au Soudan du Sud.

97. En transformant l'Organisation de l'Unité Africaine en Union africaine, les dirigeants africains ont clairement marqué leur volonté d'accélérer leur programme d'intégration continentale. Plusieurs mécanismes ont été créés à cet effet, certains étant axés sur des objectifs de développement précis, comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, d'autres sur la gouvernance, comme le

⁹ Ibero-American General Secretariat, « Report on South-South Cooperation in Ibero-America 2017 ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unsouthsouth.org/2017/12/18/report-on-south-south-cooperation-in-ibero-america-2017/>.

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. La Conférence de l'Union africaine a adopté des protocoles relatifs à la création du Fonds monétaire africain et de la Banque africaine d'investissement en vue d'approfondir l'intégration économique et financière.

98. Avec l'adoption de l'Agenda 2063, les pays d'Afrique et le continent dans son ensemble se sont montrés plus disposés à adhérer aux initiatives et aux activités de la coopération Sud-Sud. En effet, l'Agenda 2063 et son premier plan de mise en œuvre décennal (2014-2023) ont clarifié les objectifs que l'Afrique s'est fixés. Les programmes d'industrialisation (par exemple, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique) et d'infrastructures (par exemple, le Programme de développement des infrastructures en Afrique) et les programmes agricoles (par exemple, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine) ainsi que les grands accords récemment signés sur la Zone de libre-échange continentale africaine et le Marché unique du transport aérien africain sont la preuve que l'Afrique est prête pour une coopération Sud-Sud fondée sur de nouvelles règles, que ce soit au niveau panafricain ou avec d'autres régions.

99. Des facteurs externes ont également contribué à l'évolution de la mise en œuvre du Plan d'Action de Buenos Aires. Des accords de partenariat entre l'Afrique et de grands pays en développement ont été élaborés sous les auspices de l'Union africaine. Le Forum sur la coopération sino-africaine a guidé les activités de coopération entre l'Afrique et la Chine. Les discussions ont été menées de manière collective dans le cadre du Forum, mais la mise en œuvre relève directement de tel ou tel pays d'Afrique et de la Chine. La stratégie de négociation collective qui a été appliquée dans ce cadre a persuadé les partenaires de se montrer plus attentifs aux demandes formulées par les pays d'Afrique.

100. La coopération entre l'Union africaine et la Ligue des États arabes est inspirée de celle entre l'Union africaine et l'Union européenne, qui repose sur un modèle analogue de négociation collective et de mise en œuvre par les pays.

101. La mise en place du Forum de dialogue entre l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud et du groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) a ouvert de nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud pour l'Afrique. Le Forum de dialogue se concentre principalement sur les activités de coopération technique ayant une incidence sur le développement, tandis que les institutions du groupe BRICS, dont la Nouvelle Banque de développement, donneront aux pays d'Afrique la possibilité d'accéder à une autre source de financement et d'obtenir des prêts.

102. La coopération Sud-Sud est l'un des principaux moteurs de la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique et a entraîné une intensification du commerce Sud-Sud, des flux d'investissements étrangers directs et des transferts de technologie. En tant qu'acteurs de la coopération, les pays en développement à revenu intermédiaire ont fortement influencé la coopération Sud-Sud en Asie et dans le Pacifique et au-delà. La région regroupe divers acteurs de la coopération internationale au service du développement, y compris les grandes puissances économiques que sont la Chine et l'Inde. La diversité des niveaux de développement dans la région offre aux pays des occasions uniques de coopérer d'une manière mutuellement bénéfique et d'apprendre les uns des autres¹⁰.

103. Les modalités de la coopération Sud-Sud en Asie et dans le Pacifique comprennent des financements et une assistance technique (en nature) qui visent à étoffer les capacités humaines et institutionnelles de diverses manières : renforcement

¹⁰ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « South-South Cooperation in Asia and the Pacific: a brief overview » (Bangkok, 2018). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unescap.org/events/regional-south-south-cooperation>.

du savoir-faire et des connaissances, organisation d'activités de formation et fourniture de services consultatifs, organisation de visites d'étude et transferts de technologie. La diversité des formes qu'elle revêt et des flux qu'elle encourage constitue l'atout majeur de la coopération Sud-Sud. C'est pourquoi il y a lieu d'adopter une stratégie de coopération soigneusement conçue et adaptée aux besoins des pays partenaires, plutôt qu'une approche monolithique¹¹.

104. Il existe plusieurs mécanismes de coopération au service du développement en Asie et dans le Pacifique, dont les plus importants sont l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, l'Initiative Bangladesh-Bhoutan-Inde-Népal et le Forum pour le développement des îles du Pacifique.

105. En Asie et dans le Pacifique, les accords de coopération infrarégionaux pourraient servir de points de départ à une intensification de la coopération Sud-Sud. À cette fin, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud s'attache, en collaboration avec le secrétariat de l'ASEAN et le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique de la CESAP, à recueillir des données sur la coopération Sud-Sud entre les pays de l'ASEAN et envisage d'en faire de même pour d'autres dispositifs de coopération infrarégionale.

106. Les États arabes ont tendance à considérer la coopération Sud-Sud comme plus avantageuse économiquement que les modèles traditionnels de coopération et se sont toujours déclarés partisans de cette option, instaurant des mécanismes de coopération, des banques régionales de développement, des fonds et d'autres instruments financiers en faveur du développement¹².

107. Certains pays de la région des États arabes ont des revenus par habitant élevés, tandis que d'autres font partie des pays à revenu intermédiaire ou des pays les moins avancés. Jusqu'à présent, plus de 80 % des activités de coopération Sud-Sud dans la région ont mobilisé d'autres États arabes par des voies bilatérales, régionales et multilatérales. En dehors de la région, l'Afrique et l'Europe centrale et orientale sont les principaux partenaires.

108. Les États arabes se lancent généralement dans des projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire avec des pays à revenu intermédiaire et des pays parmi les moins avancés. Les activités de collaboration dans la région prennent essentiellement la forme de programmes de formation, de voyages d'étude et d'autres initiatives de mise en commun des connaissances qui contribuent à renforcer l'aptitude des partenaires à prendre les commandes de leurs propres filières de développement. De plus en plus souvent, la priorité est donnée à des initiatives structurées de renforcement des capacités grâce à des financements ordinaires, à des relations à long terme, au transfert de connaissances et à d'autres instruments de développement des capacités.

109. Les partenariats public-privé et les fonds spécialisés figurent également parmi les principaux moyens utilisés pour faciliter la coopération Sud-Sud dans la région des États arabes. Si la coopération économique reste solidement ancrée au premier plan, la coopération dans les secteurs sociaux prend également de l'ampleur, avec de

¹¹ Ibid.

¹² Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, « South-South and triangular cooperation: Towards sustainable human development in the Arab States » (2017). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.arab-ecis.unsouthsouth.org/2017/11/27/south-south-and-triangular-cooperation-towards-sustainable-human-development-in-the-arab-states/>.

nouvelles possibilités de nouer des liens organiques et opérationnels entre l'une et l'autre.

110. L'Union européenne ne néglige pas le fait que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent faciliter l'élimination de la pauvreté et le développement durable.

111. Conformément à l'article 3, paragraphe 9, du règlement (UE) n° 233/2014 du 11 mars 2014, l'Union européenne favorise, le cas échéant, la mise en œuvre d'un dialogue et d'une coopération au niveau bilatéral, régional et multilatéral, la dimension des accords de partenariat relative au développement et la coopération triangulaire ; elle favorise également la coopération Sud-Sud.

112. En vertu du nouveau consensus européen pour le développement, l'Union européenne et ses États membres développeront de nouveaux partenariats avec les pays en développement plus avancés afin de favoriser la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 dans le cadre d'une coopération d'une portée plus large. Ces nouveaux partenariats promouvront l'échange de bonnes pratiques, l'assistance technique et le partage des connaissances. En outre, l'Union européenne et ses États membres collaboreront avec ces pays pour encourager la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire conformément aux principes d'efficacité du développement.

Appui du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud

113. Ces dernières décennies, le système des Nations Unies a également renforcé son appui à la coopération Sud-Sud dans le cadre de ses politiques, de ses programmes et de ses activités institutionnelles. Les entités des Nations Unies ont pris des mesures visant à intégrer davantage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs politiques générales et leurs stratégies institutionnelles en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Aujourd'hui, la coopération Sud-Sud figure fréquemment dans les référentiels de pratiques exemplaires et d'enseignements tirés, ainsi que dans les politiques et programmes. Certaines entités se sont également attachées à stimuler leurs initiatives de coopération Sud-Sud, non seulement au Siège, mais aussi de plus en plus au niveau des pays et des régions, en y affectant des fonds ou en recrutant des spécialistes.

114. Le plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (voir [SSC/19/3](#)), qui est un instrument et un manuel de référence concernant les moyens d'intégrer systématiquement la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans la planification et la programmation des entités des Nations Unies, définit la coopération Sud-Sud comme suit :

Processus par lequel deux ou plusieurs pays en développement visent leurs objectifs nationaux propres ou partagés de développement des capacités en échangeant les compétences, les ressources et le savoir-faire technique, et en adoptant des mesures régionales et interrégionales collectives, dont la mise sur pied de partenariats associant les gouvernements, les organisations régionales, la société civile, les universités et le secteur privé, pour leur avantage individuel ou mutuel dans les régions et entre elles. La coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud, elle la complète.

115. Quant à la coopération triangulaire, selon la définition opérationnelle qu'en donne le plan-cadre, elle met en jeu des partenariats, animés par le Sud, entre deux ou plusieurs pays en développement, appuyés par un ou plusieurs pays développés ou une ou plusieurs organisations multilatérales, aux fins de la mise en œuvre de programmes et projets de coopération en faveur du développement.

116. Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/73/321) porte particulièrement sur l'aide apportée par le système des Nations Unies pour le développement aux initiatives Sud-Sud menées par les États Membres aux niveaux national, régional et mondial aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et des accords internationaux connexes.

117. Les entités des Nations Unies intègrent de plus en plus la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs politiques et programmes, qui s'appuient sur les connaissances, l'expérience, les technologies et de nombreuses autres ressources disponibles dans les pays en développement. En outre, elles aident de plus en plus les États Membres à organiser des dialogues politiques Sud-Sud, dans le cadre desquels ils examinent les solutions qui pourraient véritablement faciliter l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

118. Si la plupart des entités des Nations Unies et des États Membres coordonnent des projets à titre individuel, le mandat élargi accordé au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a abouti à la mise en place d'un mécanisme qui systématise les efforts menés par le système des Nations Unies et veille à ce qu'ils soient plus cohérents et mieux coordonnés. Ce mécanisme permet non seulement de développer la coopération Sud-Sud et d'en accroître l'efficacité, mais il aide aussi les entités des Nations Unies et les États Membres à communiquer des informations sur la contribution que ces activités apportent à la réalisation des objectifs de développement durable.

119. Les cadres de coopération au service du développement qui ont été mis en place dans les pays de programme, tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les plans d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays des Nations Unies, sont des instruments essentiels pour la planification des activités de développement. Les équipes de pays des Nations Unies les utilisent déjà pour renforcer les activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, mais les États membres demandent que l'on intensifie celles-ci en vue d'étoffer les capacités nationales et infranationales grâce au recours à des ressources locales, aux échanges d'experts nationaux et internationaux et à des programmes visant à consolider les institutions.

120. Le système des Nations Unies a beaucoup progressé en ce qui concerne l'appui à la coopération Sud-Sud, mais les examens qui lui ont été consacrés ont montré qu'il devait améliorer la cohérence de ses politiques et de ses démarches. Dans sa résolution 72/237, l'Assemblée générale a prié le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement de formuler des recommandations concrètes concernant l'appui supplémentaire que les organismes des Nations Unies et tous les États pourraient fournir à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

121. Dans la même résolution, l'Assemblée a également demandé la mise en place d'un mécanisme interinstitutions mieux structuré et renforcé, coordonné par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. L'objectif serait d'encourager et de généraliser davantage l'appui conjoint aux initiatives Sud-Sud et triangulaires, ainsi que de partager des informations sur les activités de développement et sur les résultats qu'obtient tel ou tel organisme avec les dispositifs d'appui qui sont les siens.

122. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a créé un mécanisme interinstitutions chargé de coordonner l'élaboration de la stratégie du système des Nations Unies et la contribution à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Une trentaine d'entités des Nations Unies ont déjà désigné des coordonnateurs, qui s'emploieront à améliorer la circulation de

l'information, à mettre en commun les pratiques exemplaires et à examiner les cadres juridiques et les mécanismes de financement.

Élargissement de l'appui du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud

123. Les États Membres ont noté que la participation accrue du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire avait donné de bons résultats, mais ils ont recommandé que le système fédère et renforce ses capacités en vue d'améliorer encore l'évaluation des incidences et les mécanismes d'apprentissage. Il y a lieu de systématiser le recours à la coopération Sud-Sud dans le système des Nations Unies pour le développement.

124. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a un rôle essentiel à jouer dans la promotion et le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en incitant les pays en développement à se mobiliser collectivement. Son rôle de chef de file et de coordonnateur à l'échelle du système des Nations Unies a été apprécié par les personnes qui ont répondu aux questionnaires diffusés dans le cadre du rapport sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations figurant dans l'examen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies, rapport établi par le Corps commun d'inspection (A/73/311/Add.1). Dans ce contexte, des propositions d'amélioration ont été formulées dans deux grands domaines : la mobilisation des ressources et la mise en commun des connaissances.

125. Les États Membres savent qu'il faut mobiliser des ressources suffisantes pour améliorer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et demandent donc à tous les partenaires de développement de renforcer leur appui au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, au Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim, au Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement et au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les entités compétentes devraient fournir un appui technique et des conseils aux pays en développement afin de les aider à accéder à ces fonds. Par ailleurs, les États Membres engagent les organismes compétents des Nations Unies à envisager d'allouer plus de ressources humaines, techniques et financières à la coopération Sud-Sud.

126. Le système de Nations Unies a été jugé à même de faire le lien entre les modalités de coopération financières et non financières, en travaillant avec les partenaires de la coopération Sud-Sud pour le développement, les institutions financières internationales et d'autres sources d'appui financier. Il peut encourager d'autres modalités de coopération au service du développement afin de permettre à d'autres pays de bénéficier du concours des acteurs du Sud et de mobiliser plus de ressources pour la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, il peut contribuer à réduire les inégalités entre pays et au sein même des pays lorsqu'il favorise d'autres formes de coopération.

127. Sachant que le secteur privé dispose des moyens financiers, des ressources humaines et des capacités technologiques et innovantes nécessaires pour trouver des solutions à des problèmes mondiaux et créer des débouchés économiques durables et profitant à tous, les entités des Nations Unies ont été invitées à envisager de faire participer de nouveaux acteurs, dont le secteur privé, à la mise en œuvre du Programme 2030.

IV. Conclusions et recommandations

128. Pour atteindre les objectifs ambitieux du Programme 2030, il convient de mobiliser toutes les parties prenantes et de recourir à l'ensemble des moyens disponibles. La coopération Sud-Sud a vocation à jouer un rôle sans cesse croissant dans le développement durable, et les pays du Sud et du Nord sont encouragés à redoubler d'efforts pour exploiter le potentiel de ce type de coopération Sud-Sud de même que celui de la coopération triangulaire.

129. La coopération Sud-Sud est en train de changer les mécanismes mondiaux qui sont au service du développement durable. Forts de leurs capacités de production accrues et de la contribution qu'ils apportent à la croissance économique, au commerce et aux investissements, de nombreux pays du Sud sont devenus des acteurs majeurs de l'économie mondiale et des protagonistes de la coopération internationale en faveur du développement durable.

130. La coopération Sud-Sud suit une approche multipartite qui rassemble les États Membres, y compris leurs parties prenantes locales, le système des Nations Unies, le secteur privé, les organisations de la société civile, les organisations philanthropiques, les milieux universitaires et d'autres acteurs, et vise à mobiliser toutes les ressources disponibles et les partenariats dans le cadre des stratégies et plans nationaux de développement des pays du Sud. Il convient de renforcer les capacités des entités des Nations Unies à l'appui à la coopération Sud-Sud, compte étant dûment tenu des priorités des gouvernements.

131. Bien que la contribution de la coopération Sud-Sud à la réalisation du Programme 2030 ait été saluée dans le monde entier, peu de données sont disponibles sur son incidence car les informations à ce sujet n'ont pas été communiquées de manière systématique. La mise en place d'un mécanisme permettant aux États membres de communiquer, à titre volontaire, des renseignements au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud pourrait jouer un rôle essentiel dans le recensement des expériences et des pratiques exemplaires, la collecte d'informations et l'échange de données à ce sujet, ainsi que dans la promotion des partenariats. L'adoption de méthodes et de démarches communes pour l'établissement de rapports, qui tiennent compte des particularités et des différentes modalités de la coopération Sud-Sud, permettra aux pays en développement d'améliorer la comparabilité et l'apprentissage. J'invite les États Membres à étudier la possibilité d'engager des consultations en vue d'adopter des méthodes et des cadres conceptuels communs pour la communication volontaire d'informations, dans le respect de la diversité des démarches nationales en matière de coopération Sud-Sud. L'évaluation des effets de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en sera facilitée et aidera à accroître la contribution de ces formes de coopération au développement durable.

132. Les entités des Nations Unies maintiennent leur appui à la coopération Sud-Sud en intégrant celle-ci à leurs stratégies institutionnelles et à leurs activités en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies consacrent de plus en plus de moyens humains et financiers aux activités de coopération Sud-Sud menées au Siège et aux niveaux national et régional. Pour améliorer le soutien que le système des Nations Unies apporte à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire aux fins de la réalisation du Programme 2030, j'ai demandé au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud d'élaborer une stratégie commune à tout le système. Les préparatifs, les débats et le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud orienteront l'élaboration de la version définitive de la stratégie avant la fin de 2019.

133. À mesure que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire gagneront en dynamisme, en ampleur, en portée et en complexité et que le nombre de parties prenantes augmentera, les demandes concernant l'amélioration de la coordination, de la sensibilisation et des partenariats se feront également plus nombreuses. Dans ce contexte, il importe tout particulièrement de renforcer le cadre institutionnel de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et ce à tous les niveaux. J'invite les États Membres à envisager de renforcer le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, entité autonome du PNUD chargée de coordonner, de faciliter et de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au niveau mondial et dans le système des Nations Unies, compte tenu du rôle central qu'il joue en faveur de l'intégration systématique de ces modalités de coopération dans les stratégies de développement et du fait qu'il œuvre pour en faire des axes essentiels de la coopération internationale pour le développement durable (voir [A/67/39](#)).

134. La coopération triangulaire complète la coopération Sud-Sud en favorisant des solutions adaptées, novatrices et souples qui aident à s'attaquer aux problèmes environnementaux, économiques et sociaux les plus pressants et en assurant le développement durable des pays du Sud. Elle peut aussi contribuer à l'efficacité de la coopération au service du développement grâce à la création de partenariats horizontaux solides et porteurs de résultats pour le développement durable. Il convient de mieux comprendre la coopération triangulaire de façon à mieux cerner les avantages qu'elle procure par rapport aux autres instruments et modalités du développement durable et de réunir des données factuelles et des informations fiables sur son ampleur, sa portée et ses résultats.
